



Liste des effets scolaires 2023-2024

Précolaire



Articles scolaires	Quantité
Bâton de colle - non toxique (grand format de 42g)	3
Boîte de 16 feutres à pointe large	1
Boîte de 20 marqueurs à colorier à super pointes	1
Boîte de 24 crayons de couleur en bois (s.v.p., bien vouloir les tailler)	1
Boîte de plastique avec couvercle pour ranger les crayons	1
Crayons à mine noire HB (s.v.p., bien vouloir les tailler)	2
Reliure de style Duo-tang à trois trous (sans pochette et grande la lame métallique) de différente couleur en carton (pas en plastique)	3
Reliure de style Duo-tang à trois trous avec pochettes en plastique	2
*Écouteurs couvrant les oreilles	1
Espadrilles pour l'intérieur (semelles blanches ou qui ne marquent pas)	1
Gourde d'eau en plastique (identifiée au nom de l'enfant)	1
Gomme à effacer blanche	1
Paire de ciseaux avec lames de métal	1
Pochettes protectrices transparentes qui s'ouvrent vers le haut (non identifié à l'enfant)	10
Reliure à anneaux de 2 pouces avec pochette transparente à l'avant (sans fermoir de style velcro)	1
Vêtements de rechange dans un sac (bas, sous-vêtements, chandail et pantalon)	1

* Veuillez noter que l'école possède une quantité suffisante d'écouteurs. Toutefois pour des raisons notamment d'hygiène, de santé ou autre, le parent peut acheter ce bien pour son enfant.

Notes importantes

- **TOUS LES OBJETS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS (y compris chaque crayon).**
- IDENTIFIER au crayon permanent noir tous les vêtements, espadrilles ou chaussures.
- Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout.
- Nous vous encourageons fortement à réutiliser le matériel que vous avez déjà.
- **CERTAINS ARTICLES DEVRONT ÊTRE RENOUELÉS DANS L'ANNÉE SELON LES BESOINS DE L'ÉLÈVE.**



Petits messages importants à prendre en note

- La première journée de classe aura lieu le jeudi 31 août et elle débutera au son de la cloche à 7h55.
- L'assemblée générale du conseil d'établissement de l'école aura lieu le mardi 5 septembre à 18h30.



* Dans ce document le terme parent fait référence à la personne détenant l'autorité parentale.